

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
650, rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

S.A. MEDINCELL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION
ET / OU D'ACHAT D' ACTIONS**

—————
**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 10 SEPTEMBRE 2020**

29^{ème} résolution

S.A. MEDINCELL

Siège social : 3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et / ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020 - 29^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et / ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et / ou des mandataires sociaux ou certains d'entre eux de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies au I de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi consenties ne pourra pas donner droit à souscrire ou à acheter un nombre total d'actions représentant plus de 7 % du capital social de votre société au jour de leur attribution. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des options de souscription et des options d'achat, objet de la présente résolution, s'imputera sur le plafond global fixé à la 32^{ème} résolution.

Votre Directoire vous propose sur la base de son rapport de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription et / ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et / ou d'achat d'actions, ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Président et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions.

Fait à PARIS et MONTPELLIER, le 31 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

DocuSigned by:

4D85C4B14637412...

DocuSigned by:

23EE419BB3264EB...

Fabien BROVEDANI

Céline GIANNI DARNET